



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

10^e Conférence des Directeurs des pêches de la CPS

Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 14–17 mars 2017

Conclusions de la Conférence

Original : anglais

CONCLUSIONS DE LA DIXIÈME CONFÉRENCE DES DIRECTEURS DES PÊCHES

Communauté du Pacifique (CPS)

www.spc.int/fame/fr

La dixième Conférence des directeurs des pêches se tient au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), du 14 au 17 mars 2017, sous la présidence de Mme Luisa Naseri-Sale, Conseillère principale en politiques au sein de la Direction du développement économique, des ressources naturelles et de l'environnement de Tokelau.

Cette conférence régionale réunit les directeurs des services des pêches des États et Territoires membres de la CPS, ou leurs adjoints, et porte sur tout l'éventail de questions dont ils ont la charge ou pour lesquelles la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins dispense conseils et assistance. La Conférence des directeurs des pêches joue donc un rôle particulier en ce qu'elle fixe les orientations stratégiques du Bureau du Directeur, du Programme pêche côtière et du Programme pêche hauturière de la Division.

Les participants à la Conférence jugent nécessaire de consigner par écrit les principales conclusions sur lesquelles un consensus a pu être dégagé soit pour orienter la gestion du programme de travail de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, soit pour attirer l'attention d'autres organisations régionales et de partenaires du développement sur des points précis, ou encore pour marquer leur accord sur des questions devant être portées à l'attention des membres eux-mêmes, et pour informer les membres du Comité des pêches du Forum et du Comité des représentants des gouvernements et administrations (CRGA).

La dixième Conférence des directeurs des pêches est officiellement ouverte par M. Colin Tukuitonga, Directeur général de la CPS. L'ordre du jour est adopté en l'état.

Ouverture, rapport de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, et rapport d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la neuvième Conférence des directeurs des pêches

Les directeurs des pêches :

1. notant les défis et les perspectives qui se profilent à l'examen des rapports de la Division et d'avancement de la mise en œuvre des conclusions de la neuvième Conférence des directeurs des pêches, soulignent la nécessité de braquer davantage les projecteurs sur les ressources halieutiques côtières des différents membres ;
2. se déclarent une fois de plus préoccupés par la récente augmentation des actes de braconnage perpétrés par les « blue boats » dans les eaux océaniques, ainsi que par l'inadéquation des réglementations en matière de pêches côtières et des dispositifs de suivi, contrôle et surveillance (SCS) dans bon nombre de secteurs côtiers ;
3. se disent favorables à l'évaluation des résultats de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins en 2017 ;
4. saluent l'appui offert par le Programme pêche côtière en matière de suivi, contrôle et surveillance des ressources halieutiques côtières, notamment au travers du nouveau projet relatif à la gouvernance de la pêche côtière financé par le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce, ainsi que l'assistance fournie par le Programme dans les domaines de l'aquaculture et de la biosécurité, avec, entre autres, le recrutement d'un nouveau spécialiste de la biosécurité aquatique et de deux spécialistes de l'aquaculture grâce à des financements alloués par ce même ministère ;
5. prennent note de l'engagement sans faille démontré par le Programme pêche côtière en faveur du programme des jeunes cadres océaniques, et soutiennent l'initiative prise par le Programme pêche hauturière de pourvoir un poste du même type ; et
6. demandent qu'à l'avenir, d'autres services de la CPS travaillant sur des thématiques liées au secteur halieutique, tels que la Division géosciences et le Programme durabilité environnementale et changement climatique, soient invités à intervenir lors de la Conférence des directeurs des pêches.

Rapport du Programme pêche côtière

Les directeurs des pêches :

7. mesurant l'importance des ressources halieutiques côtières pour les membres, souscrivent à l'idée de braquer davantage les projecteurs sur les travaux menés par le Programme pêche côtière ;
8. notent que le Programme pêche côtière de la CPS place au cœur de son action des thématiques transversales, telles que le renforcement des capacités, le genre, la jeunesse, les droits de la personne et l'adaptation climatique, et l'encouragent à poursuivre sur cette voie ;
9. sont conscients qu'il faut sans attendre développer l'aquaculture et d'autres activités durables tournées vers la mer si l'on veut préserver la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés côtières ;
10. notent les derniers progrès réalisés en matière d'amélioration de l'identification des poissons en Océanie, notamment l'élaboration d'un guide d'identification des poissons côtiers les plus consommés (*Identification guide to the common coastal finfish species of the Pacific Islands region*) et la mise au point de l'application mobile correspondante, « PacFishID » ;

11. saluent l'assistance apportée par le Programme pêche côtière en matière de recherche et de gestion halieutiques côtières, d'aquaculture et de développement de la pêche côtière dans le cadre d'activités post-catastrophe et d'opérations de réhabilitation ;
12. souhaitent bénéficier d'une assistance pour la révision des législations en vigueur, de façon à améliorer la gouvernance de la pêche côtière et du SCS, en particulier aux échelons local et national ;
13. constatent la hausse du nombre d'épisodes de blanchissement des coraux, se disent préoccupés par les effets plus généraux du changement climatique (et les autres questions transversales qui se posent) dans la région et souhaitent que ces problématiques fassent l'objet d'une mission de conseil et de suivi scientifiques, notamment que les études sur les sites de surveillance climatique institués en 2011-2012 soient renouvelées ;
14. prennent note des effectifs limités de la Section développement de la pêche côtière, et lancent un appel pour que soient renforcées les capacités de la Section en ce qui concerne l'économie halieutique, les méthodes de valorisation du produit de la pêche et les techniques de pêche ;
15. appellent à renforcer les capacités de la Section science et gestion halieutiques côtières en gestion fondée sur des données scientifiques ;
16. plaident pour la création de passerelles entre projets régionaux et projets nationaux, notamment pour ce qui est du programme régional Pacific Oceanscape (PROP) ;
17. adressent leurs remerciements au Programme pêche côtière pour son projet de distribution de « sacs de survie », demandent aux bailleurs d'apporter leur concours à l'expansion de ce projet et souhaitent que des formations soient organisées sur l'utilisation des équipements ;
18. demandent à ce qu'une aide soit apportée pour l'élaboration de politiques et de plans de gestion relatifs au secteur aquacole et aux essais d'élevages en cage ; et
19. appellent le Programme pêche côtière à adopter de nouvelles technologies, de sorte qu'il soit mieux à même de répondre aux préoccupations des membres, en particulier : 1) mise au point de dispositifs de concentration du poisson (DCP) à bas coût, 2) collecte et enregistrement électronique de données en matière de pêche à petite échelle, et 3) SCS des activités côtières.

Rapport du Programme pêche hauturière

Les directeurs des pêches :

20. réaffirment de manière générale leur soutien aux travaux menés dans le domaine de la pêche hauturière par le Programme pêche hauturière, notamment au regard des évaluations des stocks pélagiques, de la gestion de données et du suivi et de l'analyse des pêcheries et des écosystèmes, ainsi qu'au rôle joué par le Programme aux échelons régional, sous-régional et national ; et réaffirment que le Programme pêche hauturière constitue la principale instance de conseil scientifique sur les pêches hauturières dans la région ;
21. soutiennent le travail de fond mené par le Programme pêche hauturière en ce qui concerne la collecte de données électroniques, notamment en matière de suivi et de notification électroniques, et invitent celui-ci à poursuivre le développement d'outils adaptés, en commençant par les technologies mobiles, et à appuyer leur déploiement et la conduite de formations connexes sur le terrain ;
22. reconnaissent l'importance du travail accompli par les observateurs et invitent le Programme pêche hauturière à collaborer avec les membres en vue d'améliorer, sur le plan quantitatif comme qualitatif, la couverture des opérations de pêche palangrière par les observateurs embarqués et d'atteindre le taux de couverture convenu, soit 5 % ;
23. se disent favorables à la proposition du Programme pêche hauturière de recruter un jeune cadre océanien ;

24. appuient l'initiative prise par la Section évaluation et modélisation des stocks de conduire des analyses et des travaux de modélisation économiques des pêcheries thonières ;
25. notent le remplacement des rapports nationaux sur l'état des stocks de thonidés par la mise à jour régulière des sites Web nationaux, et demandent des informations complémentaires quant aux incidences des paramètres océanographiques et du changement climatique sur les pêcheries thonières locales ;
26. appuient les activités de marquage en cours et menées récemment par le Programme pêche hauturière et demandent à ce que des campagnes de marquage ciblant d'autres espèces que les thonidés (notamment les requins) soient également conduites, lorsque cela est possible ;
27. demandent à ce que les travaux sur les interactions entre les pêcheries artisanale et industrielle se poursuivent ; et
28. demandent à ce qu'une importance accrue soit accordée à la science des écosystèmes.

Bureau du Directeur de la Division, Section information halieutique et suivi, évaluation et amélioration continue

Les directeurs des pêches :

29. notent et appuient les actions menées ainsi que les services fournis en continu par la Section information halieutique afin de diffuser aux États et Territoires membres des informations propres à éclairer leurs décisions en matière de gestion ; et
30. appuient le travail de fond mené par le Bureau du Directeur sur le plan du suivi, de l'évaluation et de l'amélioration continue, notamment l'évaluation interne de la Section information halieutique et l'analyse des données de la Division en ce qui concerne la formation.

Planification du travail

Les directeurs des pêches :

31. souscrivent au remplacement du Plan stratégique de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins par le Plan d'activité de la Division ;
32. présentent les observations formulées par les groupes de travail concernant les modifications supplémentaires à apporter au Plan d'activité, et notamment : ajouter un cadre de résultats définissant les modalités d'évaluation de la qualité des travaux réalisés par la Division ; préciser en quoi les objectifs de la Division viennent appuyer les stratégies mondiales, régionales et sous-régionales ; prévoir une analyse visant à déterminer les moyens humains et financiers alloués à chaque objectif ; indiquer plus clairement que le renforcement des capacités constitue une composante commune à chacun des objectifs ; et changer la formulation de certains résultats escomptés ;
33. demandent la réalisation d'une analyse sur la prise en compte, dans le Plan d'activité, des stratégies nationales existantes ; et
34. prennent acte du caractère évolutif du Plan d'activité, qui sera revu en 2018, et attendent avec intérêt la présentation d'un rapport sur les résultats obtenus par la Division au regard de son Plan d'activité lors de la prochaine Conférence des directeurs des pêches.

Stratégies régionales

Les directeurs des pêches :

35. prennent note de l'exposé présenté par la CPS sur l'avancement de l'élaboration des projets d'indicateurs devant servir à rendre compte des progrès accomplis par rapport aux résultats énoncés dans le document « Une nouvelle partition sur les pêches côtières » (ci-après, la « Nouvelle partition »), ainsi que de la nécessité de rationaliser et d'harmoniser ceux-ci avec d'autres instruments internationaux, régionaux et nationaux fixant des obligations de rapport et comprenant des volets pêche, notamment la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie et le Cadre Pacific Oceanscape ;
36. sont invités à examiner les projets d'indicateurs adossés à la Nouvelle partition, à déterminer la disponibilité des données et les sources de données potentielles, et à transmettre à la CPS leur avis sur les solutions envisageables en ce qui concerne la vérification des informations destinées au Rapport de situation ; et
37. recommandent que les observations formulées par les directeurs des pêches au sujet des indicateurs des pêches et des sources de données alimentent directement les débats engagés parallèlement dans le cadre de la réunion régionale préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur les océans, qui se tient cette semaine à Suva (Fidji).

Nouvelle partition : avancement à ce jour, prochaines étapes et difficultés de mise en œuvre

Les directeurs des pêches :

38. prennent acte des progrès accomplis au regard de la Nouvelle partition, ainsi que des rapports de situation 2015 et 2016 sur les pêches côtières ;
39. demandent à la CPS de veiller à ce que les conclusions émises lors de la dixième Conférence des directeurs des pêches soient portées à l'attention des ministres, par exemple dans le cadre d'une instance telle que le Comité des pêches du Forum ou d'autres instances compétentes ;
40. valident, dans son principe, la suggestion formulée par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins d'établir un groupe de travail régional sur les pêches côtières, qui sera chargé de coordonner l'application de la décision prise par les dirigeants des pays membres du Forum des Îles du Pacifique en matière de pêches côtières ;
41. approuvent la proposition soumise par la Division de créer une équipe technique dont la mission consistera à élaborer un projet de mandat pour le groupe de travail régional sur les pêches côtières susmentionné, et réaffirment que le mandat en question devra prévoir des critères d'admission et des mécanismes de gouvernance clairs ;
42. demandent que le mandat élaboré en vue de l'établissement d'un groupe de travail régional sur les pêches côtières soit soumis à l'attention des hauts responsables participant au Comité des pêches du Forum et que, s'il est approuvé, celui-ci soit ensuite présenté lors de la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum, les conclusions de ce processus devant être transmises au Groupe de travail du secteur marin et aux membres de la CPS pour examen ;
43. restituent les travaux de groupe sur les mesures envisageables au niveau national et infranational pour renforcer l'application de la Nouvelle partition et aider plus efficacement les communautés à gérer durablement leurs ressources côtières ; dressent une liste d'activités et d'évolutions qui pourraient être mises en œuvre aux échelons local, infranational et national, une synthèse ayant été établie et transmise à l'équipe technique du Groupe de travail du secteur marin afin d'appuyer ses travaux d'élaboration du mandat ;
44. encouragent la CPS à rechercher des financements permettant de poursuivre les activités faisant intervenir les populations locales et de mettre en place des mécanismes favorisant la mutualisation des savoir-faire entre communautés, ainsi que leur participation à la gestion des pêches côtières ;

45. soucieux de retenir l'attention des chefs d'État et de gouvernement du Forum, encouragent la CPS à collaborer avec l'Agence des pêches du Forum (FFA) à l'organisation conjointe de la réunion annuelle des hauts responsables des pêches, sur une base bisannuelle, afin que les recommandations des directeurs des pêches soient plus directement transmises aux ministres des pêches ; et
46. valident, dans son principe, la proposition émise par Tuvalu d'organiser chaque année une réunion technique régionale sur les pêches côtières.

Proposition de Vanuatu de retirer le volet science halieutique côtière de la Section science et gestion halieutiques côtières

Les directeurs des pêches :

47. conviennent que soit étudiée, dans le cadre de l'évaluation de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, la proposition de Vanuatu relative à la réorganisation du Programme pêche côtière, qui prévoit notamment le retrait du volet science halieutique côtière de l'actuelle Section science et gestion halieutiques côtières, et son intégration au sein d'un programme scientifique unique relevant de la Division, et à ce qu'un rapport y afférent soit présenté à la réunion ministérielle du Comité des pêches du Forum prévue en juillet et transmis aux membres de la CPS, pour examen.

Plan stratégique régional sur la statistique agricole et halieutique

Les directeurs des pêches :

48. notent et appuient les progrès accomplis par la Division statistique pour le développement de la CPS en ce qui concerne l'élaboration du Plan stratégique régional sur la statistique agricole et halieutique, ainsi que la reconnaissance accrue de l'importance de la collecte de données statistiques sur la pêche ; et
49. approuvent la vision, la mission et les objectifs énoncés dans le Plan stratégique régional, et valident, dans son principe, la version actuelle de ce plan.

Collecte harmonisée de données sur la pêche artisanale locale

Les directeurs des pêches :

50. notent les progrès réalisés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS sur le plan de la collecte et de la gestion de données sur la pêche artisanale locale, notamment pour ce qui est des outils d'enregistrement électronique ;
51. appuient, de manière générale, les efforts déployés par la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins pour favoriser l'harmonisation régionale de ses programmes de suivi de la pêche artisanale thonière et d'enquête auprès des pêcheurs côtiers, en maintenant notamment des normes minimales pour les données, mais demandent à la CPS d'entreprendre un examen plus approfondi des points positifs et négatifs recensés lors des premières phases de ce travail d'harmonisation ;
52. suggèrent que des études/essais pilotes soient conduits dans un petit nombre de pays océaniques, dans le cadre des premières phases du travail d'harmonisation et avant que les deux programmes menés par la Division ne soient officiellement uniformisés ; et
53. suggèrent que la CPS organise une réunion stratégique préliminaire ayant notamment pour objet l'élaboration du mandat de l'organisme qui sera officiellement chargé de veiller à l'adoption de normes régionales pour les données et au maintien de normes minimales en la matière pour l'ensemble des activités de pêche artisanale locale.

Catalogue et archives de données

Les directeurs des pêches :

54. se déclarent préoccupés par la question des données historiques auxquelles ils n'ont plus accès, sachant l'importance de ces données pour la gestion future des pêcheries côtières ;
55. autorisent la CPS à rechercher ces données historiques en leur nom et avec leur appui, se déclarent favorables à l'utilisation du Programme pêche côtière comme centre d'archivage pour toutes formes de données sur la pêche côtière et l'aquaculture, afin de disposer d'une sauvegarde des systèmes nationaux, et appuient la CPS dans sa recherche de financements pour que puisse être menée de manière exhaustive et rigoureuse cette activité de récupération du plus grand volume de données historiques possible et de conversion des données dans un format exploitable par les pays océaniques à l'avenir ; et
56. suggèrent que la définition des données historiques soit étendue de façon à y inclure l'ensemble des informations halieutiques, sachant que des questions liées au droit d'auteur pourraient se poser pour certains documents.

Banque d'échantillons marins

Les directeurs des pêches :

57. se déclarent très favorables au projet de la CPS d'héberger une banque régionale élargie d'échantillons marins, qui inclurait des échantillons prélevés en milieu côtier et hauturier ;
58. recommandent de s'appuyer sur ce centre pour répondre aux besoins urgents d'informations scientifiques en ce qui concerne le cycle de vie des espèces côtières et littorales, et les écosystèmes de la région ; et
59. se réjouissent à l'idée de pouvoir accéder à un centre ultramoderne permettant d'étudier des questions biologiques et écologiques importantes pour la gestion des ressources côtières et hauturières, compte tenu, en particulier, de la nécessité de renforcer les capacités scientifiques pour permettre aux membres d'étudier de telles questions dans la région.

Économie des pêches côtière et hauturière

Les directeurs des pêches :

60. prennent acte des activités qui ont été récemment menées en matière d'économie des pêches ;
61. réaffirment leur engagement et leur intérêt pour l'analyse économique comme outil à l'appui de la gestion des pêches et de la prise de décisions politiques y afférentes, en reconnaissant que ces décisions ont des incidences sur la gestion, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire ;
62. réaffirment que l'économie des pêches constitue un domaine de travail prioritaire, et chargent la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ainsi que, si nécessaire, d'autres organismes régionaux, de rechercher des sources de financement supplémentaires permettant d'élargir le champ des travaux qui seront menés à l'avenir dans les domaines prioritaires ; et
63. dans le cadre des travaux de groupe, cernent et priorisent les futurs besoins à l'échelon national et régional en ce qui concerne les activités économiques et analytiques se rapportant aux pêches côtière et hauturière ; hiérarchisent les futurs besoins en développement des capacités dans le domaine de l'analyse économique au sein des services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques, et déterminent quelles sont les meilleures solutions pour répondre à ces besoins.

Pêcheries d'holothuries

Les directeurs des pêches :

64. prennent acte du programme régional Pacific Oceanscape (PROP) et approuvent les travaux sur les ressources en holothuries actuellement menés par la Section science et gestion halieutiques côtières du Programme pêche côtière, au titre de la composante 2 du PROP relative à la gestion durable des ressources halieutiques côtières ;
65. notent et appuient les travaux d'analyse récemment menés par l'Université de technologie de Sydney, en collaboration avec d'autres partenaires, sur la gouvernance et la chaîne de valeur de la bêche-de-mer en Papouasie-Nouvelle-Guinée ; reconnaissent que les conclusions de ces travaux pourraient s'appliquer à d'autres États et Territoires insulaires océaniques ; et soulignent qu'il convient de s'efforcer de trouver la meilleure façon de traduire les rentrées d'argent rapides découlant de la pêche d'holothuries en gains de développement durables pour les communautés côtières ;
66. notent avec satisfaction les récentes analyses des données sur l'exportation d'holothuries en Océanie réalisées par WorldFish, la CPS et l'Australian Institute of Marine Science, et notent avec intérêt la corrélation entre taille des pêcheries et superficie terrestre dans les pays océaniques ;
67. notent le manque de données biologiques et économiques à l'appui de la gestion des pêcheries d'holothuries dans la plupart des États et Territoires insulaires océaniques, et demandent à ce que la CPS continue d'apporter une aide pour l'évaluation et la gestion des holothuries, notamment pour ce qui est des évaluations en plongée, de l'élaboration des plans de gestion, du SCS et de l'analyse économique ;
68. mettent en avant la nécessité d'entreprendre des actions régionales proactives et de renforcer la collaboration entre les pays océaniques pour traiter ces questions, compte tenu, en particulier, de la nature cyclique des pêcheries, de la multiplication récente des observations et des interceptions de « blue boats » dans la région, des activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) dans les eaux nationales et de l'exportation des produits en découlant, ainsi que des importants coûts socioéconomiques associés aux accidents de plongée ;
69. reconnaissent l'importance du SCS dans les activités côtières, en particulier dans la pêche d'holothuries, ainsi que la nécessité de soulever ce point lors des prochaines réunions sur le SCS ; et
70. soulignent la nécessité de mieux comprendre le rôle joué par les holothuries dans l'écosystème pour ce qui est d'atténuer les effets des sources de pollution urbaine, notamment les rejets d'eaux usées associés à l'urbanisation des zones côtières.

Exposés présentés par d'autres organisations

Institut maritime coréen

Les directeurs des pêches :

71. constatent avec satisfaction la contribution de l'Institut maritime coréen à la promotion de la coopération régionale autour d'enjeux halieutiques touchant le Pacifique Sud, notamment au travers du Forum annuel des pêches Corée du Sud-Pacifique Sud (KOSOPFF), et notent les possibilités de collaborations futures sur des questions liées à l'aquaculture, à la gestion et à l'élaboration de politiques.

Agence des pêches du Forum

Les directeurs des pêches :

72. reconnaissent la contribution positive de l'Agence des pêches du Forum (FFA) à la gestion halieutique dans la région, et expriment leur gratitude pour les liens de collaboration indéfectibles noués avec le Programme pêche hauturière de la CPS, tout particulièrement s'agissant de l'offre d'un appui technique à la réalisation d'analyses économiques étayant la gestion des thonidés et d'espèces apparentées.

Commission des pêches du Pacifique occidental et central

Les directeurs des pêches :

73. reconnaissent que la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC) assure une mission fondamentale en facilitant la gestion des thonidés et d'espèces apparentées dans la région, et prennent note du rôle joué par le Programme pêche hauturière de la CPS en sa qualité de prestataire de services scientifiques et de gestion de données auprès de la Commission.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Les directeurs des pêches :

74. prennent note du soutien technique et financier fourni par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre de projets actuels et antérieurs menés dans les pays membres de la CPS, et, soulignant les synergies existant entre la Nouvelle partition et les initiatives conduites au titre des cadres de programmation pays de la FAO visant à développer les sources locales d'aliments sains et la résilience des pêcheurs pratiquant la pêche à petite échelle et la pêche vivrière, espèrent que l'intégration des efforts se poursuivra en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté dans l'ensemble de la région.

International Maritime Institute of New Zealand

Les directeurs des pêches :

75. expriment leur gratitude pour les possibilités de renforcement des capacités offertes par l'International Maritime Institute of New Zealand au travers des formations qu'il organise à Nelson (Nouvelle-Zélande), et notent que cet organisme se déclare satisfait des services assurés par la CPS, notamment par la Section information halieutique.

Fonds mondial pour la nature

Les directeurs des pêches :

76. prennent acte du déficit de données sur les requins et les raies dans le Pacifique, notent que le Fonds mondial pour la nature (WWF) a entrepris l'élaboration de plans de gestion, de rapports d'évaluation des stocks de requins, ainsi que de plans d'action nationaux en faveur des requins et des raies, et se félicitent que le Fonds ait proposé de mettre à disposition, à titre d'essai, ses outils d'évaluation rapide.

Conservation International

Les directeurs des pêches :

77. notent que Conservation International et la CPS envisagent de soumettre une demande de financement au Fonds vert pour le climat pour la conduite d'un projet visant à renforcer la résilience au changement climatique de la Nouvelle partition et de la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie ; et reconnaissent la nécessité d'une concertation étroite avec les acteurs nationaux compétents, notamment les autorités chargées de traiter, à l'échelon national, les grands axes sur lesquels porte le projet proposé et qui incluent notamment le renforcement des programmes DCP nationaux, la définition de la structure des stocks des quatre principales espèces de thonidés dans la région, l'amélioration des outils de modélisation des écosystèmes (tels que SEAPODYM), la détermination des effets de l'acidification des océans sur les larves de thonidés, la mise en place de flottilles climato-responsables, la poursuite des campagnes de marquage des thonidés à des fins d'évaluation des stocks, ainsi que le suivi des prises et des transbordements.